

SIMPLIFIEZ VOS DÉMARCHES : Optez pour le prélèvement automatique ou la mensualisation pour le règlement de vos factures

Afin que nous puissions traiter votre demande, nous vous remercions de bien vouloir nous fournir les informations suivantes :

I. CARACTÉRISTIQUES DE L'ABONNEMENT

1. Adresse de l'habitation desservie :

N° / Rue :

Code Postal / Ville :

2. Relevé de compteur :

Date d'entrée dans les lieux :

Numéro de compteur :

Relevé d'index du compteur d'eau :

II. COORDONNÉES ABONNÉ(S)

1. Abonné principal :

Agissant en qualité de : locataire propriétaire Syndic-gérant

Dénomination sociale :

Nom / Prénom :

Né(e) le :

À :

Téléphone :

E-mail :

Numéro de Siret (obligatoire pour les sociétés) :

Joindre un extrait K BIS (obligatoire pour les sociétés)

2. Co-abonné :

Statut : époux(se) pacsé(e) concubin(e) colocataire

Nom / Prénom :

Né(e) le :

À :

Téléphone :

E-mail :

III. ADRESSE FACTURATION (si différente)

Nom / Prénom :

Téléphone :

E-mail :

N° / Rue :

Code Postal / Ville :

IV. DESTINATION ABONNEMENT (cocher une ou plusieurs cases)

- Besoins domestiques avec assainissement collectif
- Besoins domestiques sans assainissement collectif
- Besoins industriels (garages, stations de lavage, établissements industriels, ...)
- Besoins agricoles
- Herbages

V. NOMBRE D'ABONNES AU SEIN DU FOYER :

(facultatif, selon articles 13 et 14 du RGPD)

Cette donnée nous permettra, si vous en faites le choix, d'établir une meilleure estimation de vos mensualités.

VI. COORDONNEES PROPRIÉTAIRES ou AGENCES en CHARGE de la LOCATION :

Nom / Prénom :

Téléphone :

E-mail :

N° / Rue :

Code Postal / Ville :

L'abonné déclare avoir été informé que les tarifs en vigueur au jour de la signature de la présente demande d'abonnement sont consultables sur le site paysdecraon.fr.

Il s'engage à se conformer au règlement du service de distribution d'eau potable, consultable et téléchargeable sur le site internet de la Communauté de Communes du Pays de Craon.

L'abonnement entre en vigueur lors de la fourniture d'eau réalisée dans les conditions prévues au règlement de service susvisé.

Pour rappel, les frais d'accès au service vous seront facturés, lors de la première facture d'eau potable ou avec le solde de mensualisation si vous choisissez ce mode de règlement.

(Tarifs en vigueur au 01/01/2025 : 26,19 € TTC)

Les frais d'ouverture du branchement peuvent être ajoutés à cette première facture, lorsqu'il y a eu la nécessité d'un déplacement d'agent pour la remise en eau et la relève du compteur.

(Tarifs en vigueur au 01/01/2025 : 58,93 € TTC)

L'abonné est réputé responsable du paiement des factures jusqu'à la date de demande de résiliation de son contrat d'abonnement.

Fait à :

le :

Signature(s) :

Nous vous remercions de bien vouloir nous retourner, dans les plus brefs délais, le présent contrat dûment complété, daté et signé par voie postale à l'adresse suivante :

Communauté de Communes du Pays de Craon - Pôle Eau et Assainissement

1 rue de Buchenberg - BP 71 - 53400 CRAON

ou par mail : eau@paysdecraon.fr